



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-83

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART , Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL , Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET , Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

**Association "à cent mètres du centre du monde" - Avenant n°1 à la convention d'objectifs
années 2022-2023-2024**

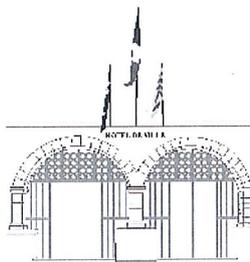
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 3 février 2022, le conseil municipal a adopté une convention triennale d'objectifs pour les années 2022-2023-2024 entre la Ville de Perpignan et l'association « à cent mètres du centre du monde ».

Au titre de cette convention, la Ville s'est engagée à verser annuellement à l'association une subvention lui permettant de mener à bien des actions ayant pour objet de promouvoir la connaissance de toutes les formes d'expression de l'art contemporain, et ce, notamment, par le biais d'expositions thématiques et de rétrospectives d'artistes,

Conformément à l'article 4.1 de cette convention, la Ville s'engage à attribuer à l'association une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant est fixé, en vertu du principe de l'annualité budgétaire, par avenant.



En conséquence, je vous propose :

- 1) d'approuver la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association « à cent mètres du centre du monde », pour l'année 2023, annexé à la présente ;
- 2) d'approuver l'attribution à l'association d'une subvention d'un montant de 27 000 € (vingt-sept mille euros) au titre de l'année 2023 ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant ;
- 4) de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330- 171 132 - DE - 1-1

Accusé reçu le : 0 5 AVR. 2023

Affiché le : 0 5 AVR. 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué





Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du... 3 0 MARS 2023



AVENANT 1

Convention triennale d'objectifs 2022-2023-2024 entre la Ville de Perpignan et l'association « à cent mètres du centre du monde »

Par délibération en date du 3 février 2022, le conseil municipal a adopté une convention triennale d'objectifs – années 2022-2023-2024 entre la Ville de Perpignan et l'association « à cent mètres du centre du monde ».

Cette convention a pour objet de préciser les objectifs artistiques de l'Association et de définir les modalités de l'aide que souhaite y apporter le partenaire public.

Elle prévoit dans les engagements de la Ville (Article 4-1), l'établissement d'un avenant précisant le montant de subvention annuelle attribuée par celle-ci.

Il a été Convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant porte sur l'article 4-1 - Engagements de la Ville - Contribution financière :

La Ville s'engage, sous réserve de l'application de l'article 2 de la présente convention, à apporter sa contribution financière à l'Association, à hauteur d'une subvention de 27 000 € (vingt-sept mille euros), pour l'année 2023, étant entendu que cette subvention est spécifiquement dédiée aux actions menées par l'Association.

L'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, devra :

- tenir sa comptabilité conformément au Plan Comptable Général,
- justifier à tout moment, sur demande de la Ville, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville à cet effet.
- indiquer toutes les modifications intervenues dans les statuts, Conseil d'administration et Bureau.

La non présentation de ces documents pourra entraîner la suspension immédiate des aides de la Ville et la résiliation de plein droit de la présente convention.

Le compte-rendu financier sera déposé auprès de la Ville de Perpignan dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

ARTICLE 2

Tous les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Perpignan, en deux exemplaires, le

Pour l'association
Le Président,

Pour la Ville
Le Maire de Perpignan,
ou son représentant

Salvador PAVIA

